

**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DE RÉGION  
ILE-DE-FRANCE

**Service Territoires**

**Adresse postale :**

2 avenue Jeanne d'Arc - BP 111

78153 Le Chesnay Cedex

Tél. : 01 64 79 30 71

emmanuelle.suzanne@idf.chambagri.fr

**COPIE**

Le Chesnay, le 13 septembre 2019

Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN  
Préfet du Val d'Oise  
Préfecture du Val d'Oise  
CS 20105  
5 avenue Bernard Hirsch  
95010 CERGY-PONTOISE Cedex

**Objet : ZAP Triangle de Gonesse  
Avis de la Chambre d'agriculture**

N/ Réf. 2019\_ST\_287\_PS\_ES

Monsieur le Préfet,

En application de l'article R.112-1-6 du Code rural, vous avez sollicité à nouveau l'avis de notre Compagnie sur la création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) « Triangle de Gonesse », sur les communes de Gonesse et de Roissy-en-France.

Je partage le souhait des agriculteurs de ce secteur qui est de pérenniser leur outil de production. Dans un contexte de forte pression sur les terres agricoles du Triangle de Gonesse, l'instauration d'une zone agricole protégée serait de nature à rassurer quelque peu les agriculteurs qui subissent d'importantes emprises sur leurs exploitations avec d'évidents risques de déstabilisation de leur activité.

Aussi, le nouveau dossier de création de la ZAP « Triangle de Gonesse » indique que les communes de Gonesse et de Roissy-en-France ont délibéré pour protéger de l'urbanisation 407,24 hectares dont 401,24 hectares de terres cultivées.

Cette volonté résulte en fait d'une exigence du Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIF) qui indique que « au moins 400 hectares de terres agricoles au nord sont à prévoir » (SDRIF, Propositions pour la mise en œuvre, annexe 5, page 99).

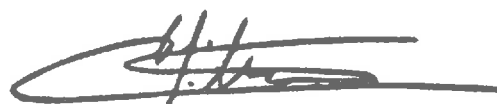
Le dossier du projet fait état des modifications apportées, notamment suite à l'avis défavorable de notre Compagnie sur le premier périmètre soumis en 2016. Ce nouveau périmètre reçoit mon approbation.

C'est pourquoi, ayant pris connaissance du dossier, la Chambre d'agriculture émet un avis favorable sur cette délimitation du projet de Zone Agricole Protégée.

**Pour information, Monsieur le Préfet, nous tenons à vous avertir que, suite aux arrêtés municipaux de certaines communes et projet de réglementation des ZNT, la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France donnera un avis défavorable sur tous les projets d'urbanisation limitrophes de terres agricoles dans l'attente de décision sur la réglementation nationale des zones de non traitement.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma haute considération.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Hillairet', written over a horizontal line.

Christophe HILLAIRET